

Service émetteur :
Santé environnement

Affaire suivie par :
D.ROUX
Courriel
Didier.roux@ars.sante.fr
Tél. : 05 90 99 49 78

Fax : 05 90 99 99 73

Réf. : 2015- /SE

Dossier à fournir en 2 exemplaires

Le dossier de demande d'agrément (acte de candidature + dossier d'information) doit être déposé ou envoyé par courrier en recommandé avec accusé de réception

Au plus tard le 1 juillet 2019, 16 heures (délai de rigueur)

à l'Agence de santé Guadeloupe, St Martin, St Barthélemy, pôle santé publique, service santé environnement, Rue des Archives, Bisdary, 97113 Gourbeyre

Ce dossier doit comprendre a minima les renseignements demandés par l'arrêté ministériel du 15 mars 2011 modifié le 21 décembre 2015 relatif aux modalités d'agrément, de désignation et de consultation des hydrogéologues en matière d'hygiène publique.

Tout dossier incomplet sera rejeté et renvoyé à son expéditeur.

Les dossiers peuvent être obtenus par téléchargement sur le site de l'ARS Guadeloupe (rubrique hydrogéologue, dossier de candidature) www.ars.guadeloupe.sante.fr/ (rubrique : « actualités » et rubrique : santé publique/santé environnementale) ou par demande écrite auprès de la Directrice Générale de l'ARS.

ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné, demande à être nommé hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, pour le département de la Guadeloupe et les COM de St Martin et St Barthélemy.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 mars 2011 modifié le 21 décembre 2015 relatif aux modalités d'agrément, de désignation et de consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique, je m'engage, dans l'hypothèse où ma candidature serait retenue, à :

- ne pas utiliser le titre d'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique à des fins commerciales et publicitaires, ni à titre personnel ni au titre de l'organisme dont je dépends ;
- refuser tout dossier pour lequel je serais intervenu ou serais susceptible d'intervenir, ainsi que l'organisme qui m'emploie, au titre de la maîtrise d'œuvre ou de la réglementation ;
- n'intervenir au titre d'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique que sur demande de la directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) de Guadeloupe;
- instruire personnellement et dans le délai fixé par la directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) de Guadeloupe les dossiers qui m'ont été communiqués, dès que ceux-ci sont complets ;
- demander un délai complémentaire d'instruction à la directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) de Guadeloupe en cas de dépassement du délai fixé en justifiant les raisons de cette demande, sachant que celle-ci peut demander la restitution immédiate du dossier qui n'a pas fait l'objet d'un avis ;
- observer un devoir de réserve au sujet des dossiers transmis ;
- ne percevoir, pour chaque consultation, d'autres indemnités que celles prévues par la réglementation ;
- transmettre, pour chaque demande d'avis, dans le délai imparti par la directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) de Guadeloupe, un exemplaire du rapport au pétitionnaire, à l'hydrogéologue agréé coordonnateur départemental et à l'Agence Régionale de Santé de Guadeloupe ;
- participer à la réunion annuelle organisée par l'hydrogéologue agréé coordonnateur départemental.

Je prends acte du fait que tout manquement à ces règles peut entraîner le retrait immédiat de mon agrément, sur décision de la directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) de Guadeloupe.

Je vous indique également que je suis prêt à exercer la fonction de :

Coordonnateur départemental : oui non

Suppléant du coordonnateur oui non

Je souhaite être inscrit sur la liste nationale des hydrogéologues agréés oui non

Fait à le

Signature (porter la mention « lu et approuvé »)

DOSSIER D'INFORMATION

Fiche de renseignement

NOM : Prénom(s) :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Profession :

Service(s) ou organisme(s) où exerce le demandeur :

.....

Adresse professionnelle :

.....

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Date d'entrée en fonction :

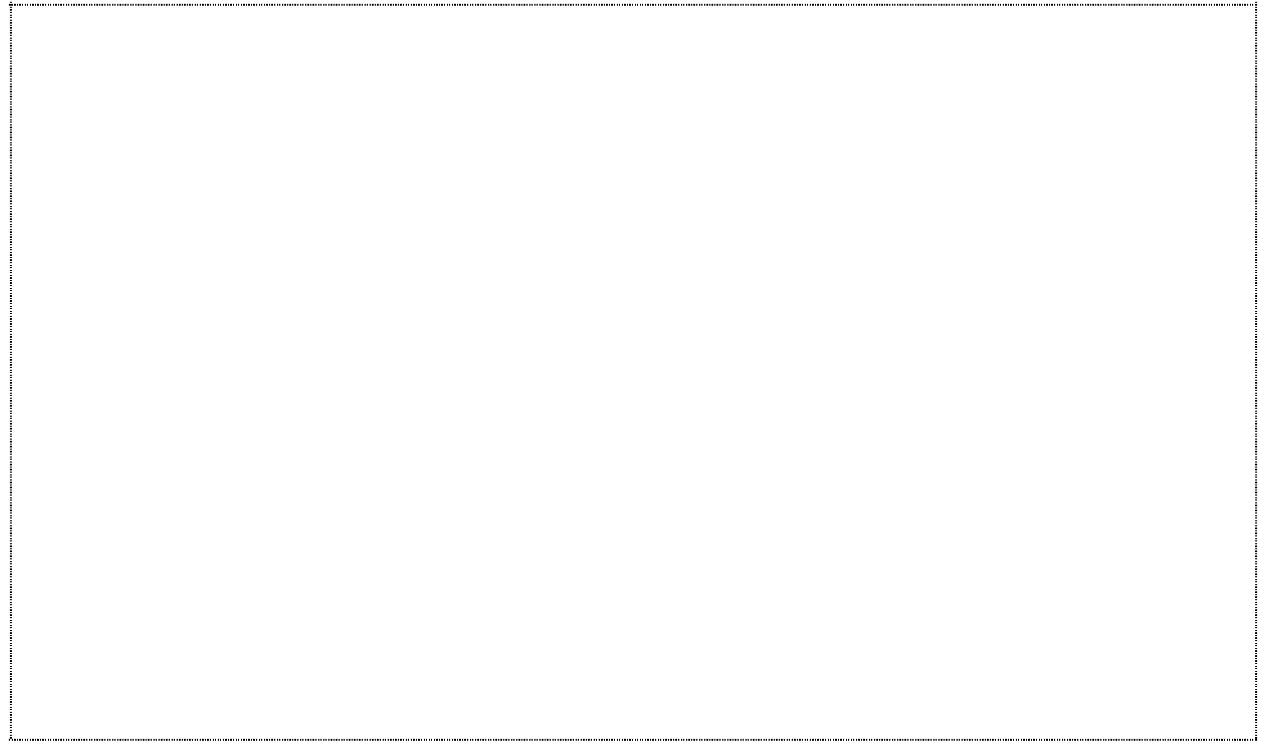
ou l'école qui a délivré le diplôme ainsi que l'année d'obtention et joindre une copie certifiée des diplômes délivrés à l'étranger)

Diplômes	Université ou Ecole	Année

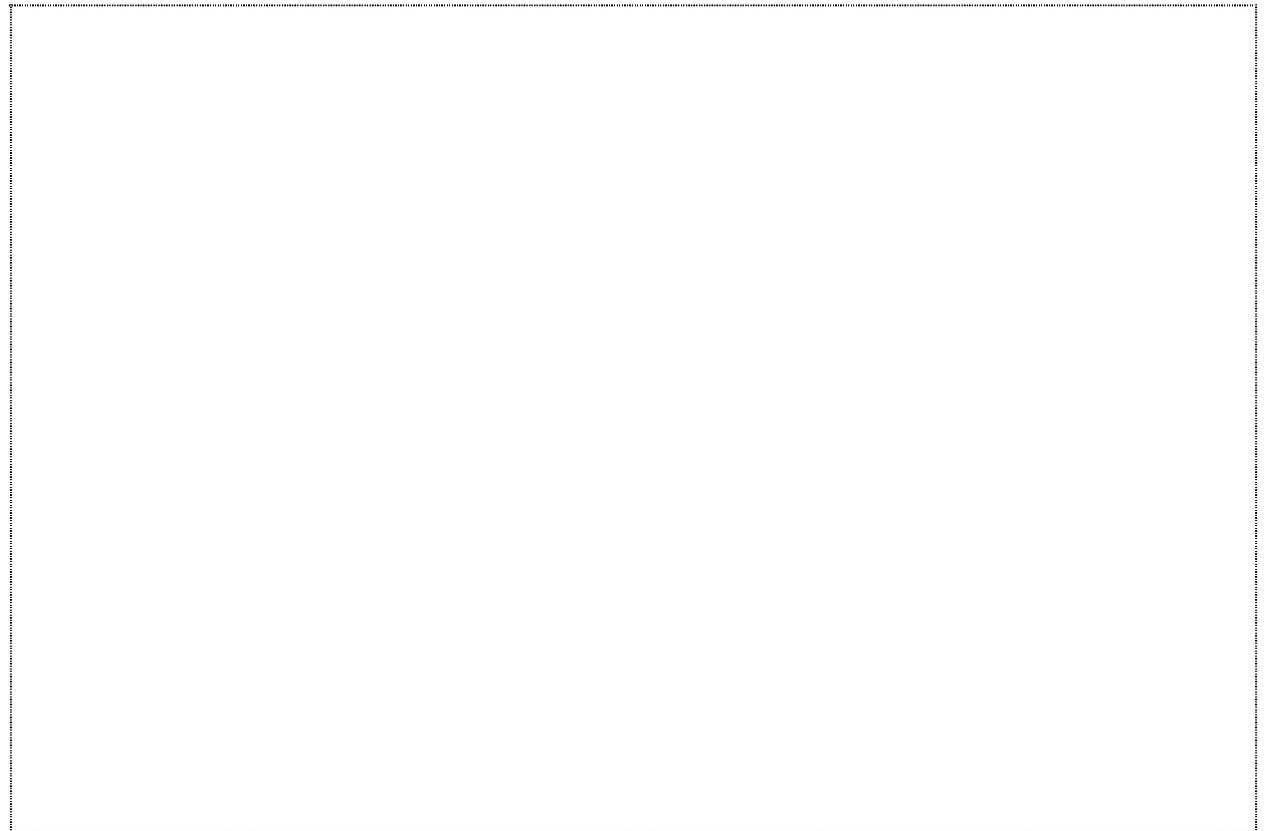
Références professionnelles en matière de géologie et d'hydrogéologie

Fonctions déjà exercées	Principaux travaux réalisés

Activités hydrogéologiques exercées dans le département de la Guadeloupe ou les COM de St Martin et St Barthélemy



Activités hydrogéologiques exercées au titre de l'agrément hygiène publique



années et les fonctions remplies (*hydrogéologue agréé, coordonnateur, suppléant*)

Département	Fonction remplie	Années

Autres départements pour lesquels des agréments ont été sollicités

--

Départements dans lesquels le demandeur s'est porté candidat à la fonction de coordonnateur et de suppléant dans cette région ou dans une autre région

--